

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Séminaire intensif (4DR2294)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Séminaire: 5 j	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)	Séminaire: 5 j	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

DISTEFANO Giovanni, GUILLOD Olivier, MAHON Pascal et SPRUMONT Dominique (responsable), Professeurs ordinaires.

Les assistant-e-s des chaires impliquées contribueront à l'encadrement des étudiant-e-s, en particulier Mme Ruth-Esther N'Goran, MM. Aymeric Hèche, Alfio Russo et Jérôme Saint-Phor.

Contenu

Le séminaire intensif se construit autour d'un cas pratique dans un domaine ciblé. Il comprend deux volets complémentaires, l'un plutôt théorique qui permet aux étudiant-e-s de réunir les informations de base et d'acquérir une compréhension commune des enjeux juridiques soulevés, l'autre plutôt pratique qui consiste à amener les étudiant-e-s à mettre en œuvre leurs connaissances et compétences à travers différents exercices (par ex. défense des intérêts d'un-e client-e- avec médiation ou action en justice, élaboration d'un projet de loi, négociation d'un contrat, etc.). Le fil rouge du séminaire est d'appliquer le syllogisme juridique dans les différentes disciplines concernées à partir du même cas pratique.

Forme de l'évaluation

La participation de chaque étudiant-e au séminaire intensif inclus dans le plan d'études de 2e année du Bachelor of Law est appréciée sous la forme d'une attestation (Réussite/Echec) remise par le ou la Professeure responsable au Secrétariat de la Faculté de droit.

La participation de chaque étudiant-e à toutes les séances du séminaire intensif est obligatoire. En outre, la réussite du séminaire intensif dépend de la participation active et des prestations fournies par chaque étudiant-e, individuellement et en groupe (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité).

En cas d'échec au séminaire intensif de 2e année Bachelor, l'étudiant-e dispose encore de deux tentatives.

- 2e tentative : l'étudiant-e doit participer au séminaire intensif organisé l'année suivante, auquel il ou elle sera réinscrit-e d'office par le Secrétariat.
- 3e tentative : l'étudiant-e est soumis-e par le ou la Professeur-e responsable du séminaire intensif à un examen oral de 15 minutes sur la matière du dernier séminaire intensif organisé.

L'étudiant-e qui échoue trois fois est éliminé-e des études du Bachelor of Law.

Documentation

La documentation sera mise à disposition sur Moodle au début du séminaire. Elle comprendra les principales bases légales applicables, de la jurisprudence et des articles de doctrine ainsi que des sites utiles pour approfondir la thématique.

Forme de l'enseignement

Dans chaque discipline abordée, le cas pratique fera l'objet d'une courte présentation ex cathedra. Les étudiant-e-s seront ensuite amené-e-s à travailler en groupe et de manière individuelle en suivant les instructions fournies lors de séances quotidiennes en présentiel et sur Moodle. Le rendu des travaux se fera sous forme de rapports écrits, de présentations et de débats contradictoires. De plus, les étudiant-e-s devront répondre à des QCM sur Moodle et seront tenu-e-s de remplir quotidiennement un carnet de bord portant sur l'atteinte des objectifs juridiques, sociaux et organisationnels.